

L'ESPACE CONSEIL FRANCE **RÉNOV'** EN VENDÔMOIS est un lieu d'information, de conseil et d'accompagnement pour les propriétaires et les locataires qui ont un projet de rénovation. Les informations et les conseils sont gratuits et personnalisés.

# PARCOURS DU PARTICULIER



**1** Je m'informe auprès de mon **ESPACE CONSEIL FRANCE **RÉNOV'** EN VENDÔMOIS** qui pourra répondre à vos interrogations concernant le droit du logement et vous orientera vers un expert **mon accompagnateur rénov'**



**2** Je définis mon projet avec **mon accompagnateur rénov'**, opérateur agréé, dont l'expertise est nécessaire pour finaliser votre projet et porter le dossier d'aide. Il proposera :



- un **audit** et des **scénarios de travaux**,

- un montage et un dépôt de dossier pour le **financement**,

- un accompagnement dans le **choix des entreprises**.



**3** Dernière étape, je fais **réaliser les travaux** et je demande **le versement des aides**.

02 54 42 10 00  
[renover.pays-vendomois.org](http://renover.pays-vendomois.org)



**POUR RÉNOVER  
VOTRE LOGEMENT,  
UN SEUL CONTACT  
ESPACE CONSEIL  
FRANCE **RÉNOV'**  
EN VENDÔMOIS**

**L'Espace conseil France rénov' en Vendômois**  
est un organisme public indépendant  
qui vous accompagne gratuitement  
dans votre projet.

## 2 DISPOSITIFS



### ISOLER ET RÉNOVER VOTRE LOGEMENT...

#### LES AIDES DE L'ÉTAT

Ma prime rénov'  
parcours accompagné,  
Ma Prime  
logement décent  
et Locavantages

+ LES AIDES DE LA CATV

+ LES AIDES DE LA  
VILLE DE VENDÔME



### ADAPTER VOTRE LOGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

#### LES AIDES DE L'ÉTAT

Dispositif adapt'  
+ LES AIDES DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE LOIR ET CHER

## DISPOSITIFS POUR RÉNOVER ET ISOLER VOTRE LOGEMENT

Ils sont accessibles aux propriétaires et copropriétaires de logements construits depuis plus de 15 ans qu'ils l'occupent ou qu'ils le mettent en location.

**Ma Prime Rénov' parcours accompagné** vise à aider la réalisation d'un bouquet de travaux de rénovation énergétique avec des aides allant de 20 % à 90 % du montant des travaux hors taxe selon les conditions de ressources et le gain énergétique.

**Ma Prime Logement décent** vise à aider les travaux lourds pour rendre le logement plus confortable ou plus sécurisés sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants.

**Locavantages** conditionne l'éligibilité des propriétaires bailleurs aux aides au conventionnement des loyers. Ce dispositif peut être mobilisé pour **Ma prime rénov'** et s'impose au dispositif **Ma prime logement décent** pour les propriétaires bailleurs.

## LES AIDES DE TERRITOIRES VENDÔMOIS

Pour les dossiers "Ma Prime rénov' parcours accompagné", "Locavantages" et "Ma Prime Logement décent"

De 5 à 10 % du montant des travaux pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources et de 10 % pour les propriétaires bailleurs.

Pour la mission d'ingénierie "Mon accompagnateur rénov'"

De 200 € à 400 € selon les conditions de ressources.

Des aides financières complémentaires sont également données pour des travaux portés par des ménages primo-accédants avec ou sans matériaux bio-sourcés.

## LES AIDES DE LA VILLE DE VENDÔME

Pour les dossiers "Ma Prime rénov' parcours accompagné" et "Locavantages"

De 5 % du montant des travaux pour les propriétaires bailleurs.

Pour les dossiers

"Ma Prime logement décent"

De 5 % du montant des travaux pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources et pour les propriétaires bailleurs.

Dans une logique de préservation et de valorisation du patrimoine des aides complémentaires sont proposées pour des travaux situés en secteur patrimonial remarquable. Celles-ci pourront se cumuler avec le dispositif d'aide à la requalification des façades déjà existant.

## DISPOSITIF ADAPT'

Ce dispositif permet d'adapter le logement pour les personnes âgées ou celles qui sont en situation d'handicap. Il doit faire l'objet d'une demande spécifique même dans le cadre de travaux de rénovation plus globaux. Ce dispositif fait l'objet d'aides complémentaires du conseil départemental.

Il est accessible sous condition de ressource aux locataires du parc privé, aux propriétaires et copropriétaires qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.

Tout au long du projet, vous êtes accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui vient chez vous pour faire un diagnostic de votre logement. Il regarde toutes les pièces et identifie avec vous les difficultés que vous rencontrez au quotidien. Il peut être accompagné d'un ergothérapeute dans certaines situations.

02 54 42 10 00

[renover.pays-vendomois.org](http://renover.pays-vendomois.org)